

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2671

30 septembre 2015

SOMMAIRE

Al Lake & Cy S.C.A.	128202	Marshall S.A. - S.P.F.	128177
Auxiliant S.à r.l.	128193	Martin Currie Global Funds	128177
Blanquard S.à r.l.	128164	McCain Luxembourg Holdings S.à r.l.	128179
Boxing Club Ro'de Le'w Differdange ASBL	128165	MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l. ...	128182
By H S.à r.l.	128162	Merilux S.à r.l.	128183
C Management S.à r.l.	128205	Minlam Luxembourg S.à r.l.	128177
Crescent Mezzanine Partners VI (Luxem- bourg) S.à r.l.	128164	Mistral Partners 1 S.à r.l.	128178
East-West United Bank	128162	MLS Luxembourg S.à r.l.	128175
Efficace Equities Spf S.A.	128162	Modim International S.A.	128175
Efficiency Solutions SV Sàrl	128167	Mountcobb S.à.r.l.	128181
Equipax Luxembourg (No. 5) S.à r.l.	128167	MPL Maisons Préfabriquées Luxembourg S.à r.l.	128182
Gez Immobilière	128205	MPL Maisons Préfabriquées Luxembourg S.à r.l.	128182
Green Company S.A.	128205	Oasis Holdings 1 S.à r.l.	128183
Holding Financière Céleste S.A.	128206	Sistema International Funding S.A.	128171
LF Hotels Acquisition II S.à r.l.	128179	Sky Worldcom Travel S.A.	128171
LFN Finance VI S.à r.l.	128181	Slainte S.à r.l.	128171
Lorentz S.A.	128181	Socparlux S.à.r.l.	128172
Luxmama Club & ParentPrep	128167	SO-IN-Immo S.A.	128172
Maas International	128178	Spotify Technology S.A.	128206
Maclali S.à r.l.	128178	TC Pneus - Autoservice S.à r.l.	128173
March International	128179	Triton IV Luxco No 14 S.à r.l.	128172
M.A.R. International S.A.	128175	Valmar Sàrl	128170
Marpinvest S.A.	128176		

East-West United Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 12.049.

—
EXTRAIT

La liste des signatures autorisées de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015136493/13.

(150147961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Efficace Equities Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 184.990.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015136485/12.

(150148110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.191.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 171.206.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of July

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under-
signed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "BY H S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 171.206, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 11, 2012, published in the Luxembourg Memorial C number 2420 on September 28, 2012 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted by the same notary on June 25, 2013 published in Memorial C, number 2028, on August 21, 2013.

The Meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Isabel DIAS, prenamed.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minutes.

II.- As appears from the attendance list, 47,670 shares out of the 47,670 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 1,191,750) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1.- Decision to put the Company into liquidation.

2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.

3.- Discharge to the managers.

4.- Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by an unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 142389, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies and be instructed to realize all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Third resolution:

The Meeting gives full discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate as from their appointment until the voluntary liquidation of the Company.

Costs:

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement:

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze le vingt juillet

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

L'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée "BY H S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 171.206, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2012 publié au Mémorial C N° 2420 du 28 septembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 25 juin 2013, publié au mémorial C N° 2028 du 21 août 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que 47.670 parts sociales des 47.670 parts sociales de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 1.191.750), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision de mettre la Société en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux gérants.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'assemblée désigne "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142389, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et instruit de réaliser dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Troisième résolution:

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat, de leur nomination jusqu'à la liquidation volontaire de la Société.

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation:

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17137. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136378/117.

(150148192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Blanquard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8242 Mamer, 2, rue Lydie Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 189.401.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136353/10.

(150148005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Crescent Mezzanine Partners VI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 175.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 juin 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015137170/13.

(150149044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Boxing Club Ro'de Le'w Differdange ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg F 10.485.

—
STATUTS

Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Le club est dénommée Boxing Club Ro'de Le'w Differdange ASBL (Association sans but lucratif.)

Art. 2. Le Siège social de l'association est établi à: Differdange L-4620 51, rue Emile Mark Tel: 26580215 (Villa Hadir)

Art. 3. L'adresse postal du club est établi à: 1 rue des Celtes L-4526 Niederkorn

Le club peut être transféré en tout autre endroit de la Commune de Differdange sous condition que le conseil d'administration ait décidé à l'unanimité cette modification qui devra être publiée dans le Mémorial de l'année en cours.

Objet, Durée

Art. 4. Le club a pour objet de développer la pratique de la boxe anglaise, ainsi d'organiser des rencontres nationales et internationales en amateur et en boxe éducative.

Art. 5. Le club est constitué pour une durée illimitée et peut, en tout temps, être dissout en respectant les conditions requises pour la modification des statuts.

Membres: adhésion, démission, exclusion

Art. 6. Les seuls qui peuvent acquérir la fonction de membre sont des personnes physiques convaincues par les objectif et les valeurs du projet.

Art. 7. Le club est composé de membres effectifs et d'adhérents. Le nombre de membres du club n'est pas limité. Le nombre minimum de membres effectifs est fixé à cinq. Les membres effectifs sont ceux qui sont mentionnés ci-dessus et ainsi que toute personne qui sera nommée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration réunissant les trois quarts des voix présentes.

Art. 8. Est membre effectif ou adhérent, toute personne remplissant les conditions prévues aux articles 5 et 6, et nommé en cette qualité par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne doit pas justifier sa proposition et l'assemblée générale ne doit pas justifier son refus sur l'agrément du nouveau membre. Seuls les membres effectifs ont une voix délibérative. Les membres adhérents n'ont pas de voix délibérative.

L'acquisition de la qualité de membre emporte l'adhésion sans réserve aux statuts et aux règlements d'ordre intérieur arrêtés par le club.

Art. 9. Tout membre effectif ou adhérent peut, à tout moment, démissionner du club. Le membre effectif démissionnaire adressera sa décision par écrit au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire, le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les deux mois du renouvellement des cotisations.

Les membres peuvent être exclus par décision de l'assemblée générale et l'exclusion d'un membre ne peut être prononcée par l'assemblée générale qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Le membre démissionnaire, exclu ainsi que les héritiers ou les ayants droit d'un membre décédé ne peuvent prétendre à aucun remboursement de la cotisation ni aucun droit quelconque sur le fond social.

(Les membres exclus n'ont pas le droit de réclamer ou de requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni l'apposition de celles sur le bien du club, ni inventaire.)

Cotisations et ressources

Art. 10. Les ressources du club sont constituées par:

- le montant des droits d'inscription et des cotisations payées par les membres et les associés;
- les libéralités en question respectant les dispositions légales en vigueur;
- les revenus de ses biens et les sommes perçues à l'occasion des services qu'elle peut rendre;
- les subventions accordées par la collectivité publique et communale ou par l'Etat;
- toutes autres ressources légalement autorisées.

Art. 11. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration dans le règlement d'ordre intérieur. Elle ne peut dépasser la somme de 200 €

Administration, Gestion journalière

Art. 12. Le club est administré par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de onze au plus. Il est nommé par l'assemblée générale qui est composée de ses membres pour une durée qu'elle détermine si elle le désire et qui est révocable par elle.

En cas de vacances au cours d'un mandat, un administrateur provisoire peut être nommé par le conseil d'administration. Dans ce cas, il assume le mandat de l'administrateur qu'il remplace. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs est bénévole et sans préjudice au droit d'obtenir le remboursement des dépenses exposées pour le compte du club.

Art. 13. Le conseil qui est choisi parmi ses membres est composé d'un président, d'un président d'honneur, d'un secrétaire et de deux trésoriers. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le président d'honneur. Lors de chaque réunion du conseil administratif du club le président en informe ses membres engagé de la situation actuelle et des objectifs à atteindre.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt du club l'exige. Le président doit informer ses membres une semaine en avance et envoyer l'ordre du jour. Lors de chaque réunion, un rapport est écrit par le secrétaire qui doit être approuvé à l'unanimité des membres du conseil. Le président doit convoquer le conseil s'il en est requis par deux administrateurs du conseil au moins.

Art. 15. Le conseil d'administration ne peut pas statuer si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut donner un mandat à l'un de ses collègues, par lettre écrite pour pouvoir le représenter à une réunion du conseil. Les décisions se prennent à l'unanimité des membres présents. En cas de parité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 16. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière du club, avec usage de la signature afférente à cette gestion, à un administrateur -délégué choisi parmi ses membres et dont il fixera les pouvoirs.

Art. 17. Pour tous les actes autres que la gestion journalière, déléguée par le conseil d'administration, le club est valablement engagé à l'égard des tiers sous la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 18. Les administrateurs respectent en bonne et due forme leurs fonctions et exécutent loyalement leur mandat.

Art. 19. Sur proposition du conseil administratif, l'assemblée générale peut adopter ou modifier un ou plusieurs règlements d'ordre intérieur en ayant l'unanimité des voix.

Comptes annuels et budget

Art. 20. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de l'année en cours. Le premier exercice prend cours ce jour et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

- Les livres et les comptes sont clôturés à l'expiration de l'exercice social.
- Le conseil d'administration arrête l'inventaire, le compte de résultat et le bilan.
- Le compte de résultat et le bilan sont soumis à l'assemblée générale annuelle.
- Un bilan annuel est rédigé est envoyé au membre

Les membres peuvent en prendre connaissance, huit (8) jours au mois avant l'assemblée, au siège du club et en prendre copie à leurs frais.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire du club, l'affectation de son patrimoine, après désintéressement de ces créateurs éventuels, est décidée par l'assemblée générale. Ce patrimoine est transféré à un organisme de droit ou de fait, poursuivant un but aussi proche que possible de celui du club.

Ces décisions ainsi que les noms, profession et adresse du ou des liquidateurs seront publiés au Mémorial.

Dispositions divers

Art. 22. Le cas échéant, l'assemblée générale désignera un commissaire chargé de vérifier les comptes du club et de lui présenter un rapport annuel. Elle fixera la durée de ses fonctions.

Art. 23. Tout ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts, est réglé par la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif.

Art. 24. Toute modification aux statuts doit être publiée dans le Mémorial.

Art. 25. Le club membre de la Fédération Luxembourgeoise de Boxe doit respecter les statuts et les règlements de la Fédération Luxembourgeoise de Boxe (FLB).

On comparu:

1. GRIECO Carmine, né le 19/03/1968 à Differdange, Nationalité Italienne
Adresse: 155 rue de Differdange L-4437 Soleuvre (Indépendant)
2. RACKE René, né le 20/03/1945 à Luxembourg, Nationalité Luxembourgeoise
Adresse: 22, Belle-Vue L-7516 Rollingen (Retraité)
3. TIBERI Toni, né le 19/01/1956 à Roccasale Italie, Nationalité Luxembourgeoise
Adresse: 1, rue des Celtes L-4526 Niederkorn (Retraité)
4. ZAGORSKI Christophe né le 04/11/1974 à Auvelais Belgique Nationalité Belge
Adresse: 47, rue de la Reconnaissance Nationale L- 4936 Bascharage (Artisan)

CAVUOTO Rocco / KONTZ Carlo / LEFEBER Jean-Luc / LEGRAND Philippe
Membres

Référence de publication: 2015137117/110.

(150149151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Equifax Luxembourg (No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 746.197.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 171.394.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015137250/11.

(150148863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Efficiency Solutions SV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 187.565.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Munsbach, den 10. August 2015.

*Für die Efficiency Solutions SV S.à r.l.
Ein Beauftragter*

Référence de publication: 2015137241/13.

(150149527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Luxmama Club & ParentPrep, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7251 Helmsange, 20, rue Jean Schaack.
R.C.S. Luxembourg F 10.484.

STATUTS

Entre les soussignés:

Rieger, Michelle, comptable, 7 Rue des Pommiers, L-7258 Helmsange, Américain

Boachon, Matthieu, représentant de vente, 7 Rue des Pommiers, L-7258 Helmsange, Français

El Fadhel, Katarina, comptable, 3 rue Josi Printz, L-5841 Itzig, Slovaque

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Luxmama Club & ParentPrep.

Art. 2. L'association a pour objet:

1. De fournir un large éventail d'activités sociales et éducatives de qualité, inspirant les futurs et nouveaux parents.

2. D'améliorer les conditions autour de la grossesse, de la naissance et des commodités de paternité, de garantir l'accès à des informations scientifiquement fondées, à des services holistiques, au renforcement des facultés et soutien social/affectif des parents d'aujourd'hui via des moyens innovants.

3. De sensibiliser en matière de pratiques parentales écologiques, naturelles et holistiques afin de réduire l'impact de l'exposition de toxines aux familles ainsi que de préserver la terre pour les générations futures.

4. De sensibiliser et aider à lutter contre la triste réalité d'une augmentation significative de troubles de l'humeur pre-/post-natale dans les familles ainsi que contre la médicalisation du processus naturel de l'accouchement

5. D'aider à combler le vide concernant les méthodes parentales créé par les médias dominants.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Helmsange. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou ne respectent pas les conditions émises à l'article 8 des présents statuts. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 500 euro.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions des articles 10 et 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et tiers éventuels par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être notamment consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

VI. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

VII. Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VIII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Helmsange, le 08/08/15.

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015137497/119.

(150148906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Valmar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 67, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.927.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Monsieur Robert THOMA, commerçant, né le 27 février 1952 à Luxembourg, demeurant à L-1750 Luxembourg, 67, Avenue Victor Hugo;

- Madame Rita BOUR, commerçante, née le 9 avril 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1750 Luxembourg, 67, Avenue Victor Hugo,

agissant en leur qualité d'associés (les Associés) de la Société VALMAR SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.394,68, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 67, Avenue Victor Hugo, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.927 (la Société), constituée suivant acte de Maître Camille MINES, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 4 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en l'année 1995, numéro 13. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 22 août 2002, numéro 1236.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de la valeur nominale de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Que les Associés sont parfaitement informés des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, laquelle est connue par eux et rédigé comme suit:

1. Prise de connaissance du rapport du commissaire à la liquidation et approbation du rapport du Liquidateur et des comptes de liquidation;

2. Décision quant à la Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation;

3. Décision quant à la Décharge à accorder aux Gérants;

4. Décision sur la clôture de la Liquidation;

5. Prise de connaissance et accord sur les conséquences de la liquidation.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuvent le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Les Associés donnent décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

Les Associés donnent décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats.

Quatrième résolution

Les Associés prononcent la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. En outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se

seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées à la banque BGL BNP PARIBAS au profit de qui il appartiendra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite par le notaire soussigné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thoma, R. Bour, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015137862/63.

(150149332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Sistema International Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.486.

- Le mandat de Mons. Yazid Oudina, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est terminé, avec effet au 20 juillet 2015.

- Le mandat de Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, avec effet au 11 août 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015138516/15.

(150150353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Sky Worldcom Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.356.

EXTRAIT

L'adresse privée de Monsieur Ezra ARWAS et Madame Orly ARWAS est dorénavant:

307 North Alpine Drive

Beverly Hills,

CA 90210 California

USA

Luxemburg, le 06 août 2015.

SKY WORLDCOM TRAVEL S.A.

Référence de publication: 2015138518/15.

(150150470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Slainte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1714 Luxembourg, 15, Val de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 41.039.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/07/2015

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1. La démission de Monsieur Philip MAC KENNA, comme gérant est acceptée au 31/07/2015

2. Monsieur O'NEILL Caolan Martin (1975022623348), demeurant à L-1452 Luxembourg, 36, rue Théodore Eberhardt, est nommé au poste de gérant technique à partir du 01/08/2015

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif pour les montants supérieur à 5.000.- (cinq mille) euros. Pour toute somme inférieure ou égale à 5.000.- (cinq mille) euros, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique et du gérant administratif.
Philip MAC KENNA / John MOLLOY.

Référence de publication: 2015138519/17.

(150150150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SO-IN-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2289 Luxembourg, 41, rue d'Orchimont.

R.C.S. Luxembourg B 148.947.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 juillet 2015

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Geoffrey DEPRE au poste d'administrateur avec effet immédiat, sans procéder au remplacement.

2. L'Assemblée accepte la démission de la société D&D PROMOTION SA au poste d'administrateur avec effet immédiat, sans procéder au remplacement.

3. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Frédéric DUMOULINS demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 15, avenue de la Gare au poste d'administrateur et administrateur délégué et décide de le nommer administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138520/18.

(150150519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Socparlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 120.198.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015138521/10.

(150150507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Triton IV Luxco No 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 190.534.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 29 juillet 2015, ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Mats Eklund de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer Monsieur Matthew Crill, demeurant Autumn Flower, Clos Cerise, La Grande Route de St Martin, St Saviour, Jersey JE2 7GT, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 29 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV LuxCo No. 14 S.à r.l.

Référence de publication: 2015138551/16.

(150149688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

TC Pneus - Autoservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8213 Mamer, 27, rue du Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg B 199.246.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Antonio ABRANTES CARDOSO, mécanicien, né à Luxembourg le 28 juin 1973, demeurant à L-8213 Mamer, 27, rue du Baumbusch.

2.- Madame Paula DOS SANTOS JORDAO, ouvrière, née à Luxembourg le 23 octobre 1974, demeurant à L-8213 Mamer, 27, rue du Baumbusch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "TC Pneus - Autoservice s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet le montage de pneus ainsi que les petites réparations automobiles.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Antonio ABRANTES CARDOSO, préqualifié, vingt-quatre parts sociales	24
2) Madame Paula DOS SANTOS JORDAO, préqualifiée, soixante-seize parts sociales	<u>76</u>
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Antonio ABRANTES CARDOSO, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3) Le siège social est fixé à L-8213 Mamer, 27, rue du Baumbusch.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ABRANTES CARDOSO, DOS SANTOS JORDAO, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24734. Reçu quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138558/126.

(150149862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

M.A.R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2015

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Luigi MAULA, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes 2017.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015139069/15.

(150150767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

MLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.213.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015139106/11.

(150150792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Modim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 37.719.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Madame Danielle DILLMANN, épouse DORNINGER, administratrice de sociétés, née le 7 septembre 1955 à Haguenau (France), résidant au 56A, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains.

La comparante a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que la société MODIM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 56A, Avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.719 (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 52 en date du 15 février 1992, page 2479,

et que les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date en date du 20 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2092 en date du 27 août 2013.

- que le capital social de la Société s'élève à trois millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 3.450.000,-), représenté par cent trente-huit (138) actions d'une valeur nominale de vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- que la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

- que la comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société décide de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de mettre la Société en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan intérimaire de la Société au 30 juin 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné,

une copie dudit bilan après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société;

- que, suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est considérée accomplie et clôturée;

- que par la présente, les administrateurs ainsi que le commissaire aux comptes de la Société se voient donner décharge pleine et entière pour leurs obligations respectives;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que tous les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Le porteur d'une copie du présent acte est investi de tous les pouvoirs nécessaires au regard des publications légales et enregistrements.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la comparante, en sa capacité mentionnée ci-dessus, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. DILLMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juillet 2015. 2LAC/2015/17367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015139107/52.

(150150981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Marpinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 191.139.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 17 février 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 28 Juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 Février 2015 de nommer la société anonyme CORFI S.A. (RCS Luxembourg B 30.356) avec siège social sis 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Signature

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2015139089/13.

(150151176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Marshall S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.397.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 30 juin 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre CAYPHAS, à la fonction d'Administrateur de catégorie A et de Messieurs Jean-Philippe ROCH et Andréas TARTORAS à la fonction d'Administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021. De même, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire de la Société A3T S.A. jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Pour MARSHALL S.A. - S.P.F.

Référence de publication: 2015139090/18.

(150150571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2015139091/12.

(150150938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Minlam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.787.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 19 décembre 2014:

- l'assemblée générale des associés a pris connaissance et approuve le rapport du Commissaire à la liquidation;
- l'assemblée générale des associés approuve le rapport du Liquidateur et les comptes de liquidation;
- l'assemblée générale des associés décide de donner décharge pleine et entière au Commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de son mandat;
- l'assemblée générale des associés décide de donner décharge pleine et entière au Liquidateur pour l'accomplissement de son mandat;
- l'assemblée générale des associés prononce la clôture de la liquidation;
- l'assemblée générale des associés décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, chez MaplesFS (Luxembourg) S.A., Professionnels du Secteur Financier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139081/20.

(150150467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Mistral Partners 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 190.156.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société

En date du 10 août 2015, l'Assemblée Générale décide d'approuver le renouvellement des mandats de Ms Stephen Lawrence et Ms Pii Ketvel, donc ses mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra le 2016 approuvant les comptes annuels clos au 31 Décembre 2015.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139082/13.

(150151120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Maas International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.186.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 31 juillet 2015, l'associée unique de la société a:

- décidé de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26 Boulevard Royal à L-2146 Luxembourg, 76-78 rue de Merl à compter du 1^{er} août 2015,

- pris acte des démissions des gérants de la société, Maas International Group BV et Monsieur Willem Jan Van Den Berg,

- nommé pour une durée indéterminée, en qualité de gérant unique de la société, Monsieur Peter Vansant, né le 22 novembre 1978 à Leuven (Belgique), demeurant à B-3212 Pellenberg (Belgique), Schuttersstraat 4, avec le pouvoir d'engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015139085/18.

(150150642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Maclali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 702.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.588.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Jorge Perez Lozano, du poste de Gérant avec effet au 31 juillet 2015:

2. Nomination de Madame Anne Boelkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 1^{er} août 2015 et pour une durée indéterminée;

3. Nomination de Monsieur Lionel Robert, né le 26 mars 1991 à Etterbeek, Belgique, et ayant pour adresse privée le 26, route de Genève, 1260 Nyon, Suisse, au poste de Gérant avec effet au 1^{er} août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015139086/18.

(150150880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

March International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.545.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire:

- Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur José-Luis Jiménez Guajardo-Fajardo, avec date d'effet au 31 Juillet 2015.

- Le Conseil d'administration a décidé de nommer comme Président du Conseil d'Administration, Monsieur Iñigo Damborenea, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016

A l'issue des décisions prises par voie circulaire du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- M. Iñigo Damborenea

Administrateurs:

- M. Iñigo Damborenea;

- M. Reginald van Leer;

- M. Hugo Aramburu;

- M. David Nuevo,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139074/22.

(150151317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

McCain Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 3.550.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.849.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mai 2015 que Madame Saeeda AMIN, née le 13 février 1969 à Whalley, Royaume-Uni, résidant professionnellement au Havers Hill, Scarborough, North Yorkshire YO11 3BS, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société, avec effet au 28 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015139075/16.

(150150597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

LF Hotels Acquisition II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.239.

L'an deux mil quinze, le trois juillet

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- «LF Hotels Acquico II S.C.S.», une société en commandite simple, ayant son siège social au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

constituée suivant un acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1094 du 8 mai 2013, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 16 décembre 2013, suivant un acte reçu par le même notaire, publié audit Mémorial C sous le numéro 1361 du 27 mai 2014,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175.725,

ici représentée par son gérant associé commandité «LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

constituée sous la dénomination de «LF Hotels Mezzanine II S.à.r.l.» suivant un acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2013, publié Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 786 du 3 avril 2013, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le même notaire, en date du 21 mars 2013, publié audit Mémorial C sous le numéro 1372 du 28 mai 2014,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175.057,

ici représentée par Madame Géraldine Nucera, juriste, demeurant professionnellement à Hesperange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 juin 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule associée («l'Associée Unique») de «LF Hotels Acquisition II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2013, publiée audit Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 834 du 9 avril 2013, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 décembre 2013, publiée audit Mémorial C numéro 1145 du 7 mai 2014.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175.239.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de créer deux catégories de gérants, une catégorie de gérant A et une catégorie de gérant B.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de désigner Monsieur Bakary SYLLA et Monsieur Robert KIMMELS, précédemment nommés en tant que Gérants de la Société, en tant que Gérants de Catégorie A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer Madame Martina SCHÜMANN, née à Trèves (Allemagne), en date du 22 janvier 1961, résidant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur en tant que nouveau Gérant de catégorie A de la société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer Monsieur Shachar AKA, né à Tel Aviv, (Israël), en date du 8 octobre 1971, résidant professionnellement au Azrieli Center, 132 Menahem Begin Road, Tel Aviv 67023, (Israël) en tant que nouveau Gérant de catégorie B de la société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

Version anglaise:

“ **8.1.** The Company shall be managed by a Board of Manager which shall be composed of Class A Manager(s) and Class B Manager(s). No Manager other than Class A Manager or Class B Manager may be appointed.

8.2. Toward third parties, the Company will be validly bound by the joint signatures of any Class A Manager and Class B Manager, their joint signatures have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

8.3. A resolution in writing signed by all the managers shall be as valid and effective as if it had been passed at a meeting of the board of managers duly convened and held, and may consist of one of several documents in the like form, each signed by all the managers.”

Version allemande:

„ **8.1.** Die Gesellschaft wird durch einen Vorstand welcher sich zusammensetzt aus mehreren Klasse A und Klasse B Geschäftsführern gemeinschaftlich verwaltet. Es dürfen nur Geschäftsführer der Klassen A oder B bestellt werden.

8.2. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils einem Geschäftsführer der Klasse A und einem Geschäftsführer der Klasse B in allen Belangen verpflichtet.

8.3. Ein Beschluss in Schriftform, der aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen kann, unterzeichnet von allen Geschäftsführern, gilt als genauso rechtswirksam, als ob er auf einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung verabschiedet worden wäre.“

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.235,-.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Nucera, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015139060/82.

(150151017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

LFN Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.036.

La décision suivante a été prise par le conseil de gérance de la Société en date du 3 août 2015:

- nomination de Deloitte Audit (B-67895), domiciliée au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Pour la Société

Maud Meyer

Gérant

Référence de publication: 2015139061/16.

(150151127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Lorentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 71.179.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 mars 2015

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats de Monsieur LORENTZ Marc, Monsieur NIKOLIC Miroslav et de Madame TORRERAS CUENCA Michèle, en tant qu'administrateurs et de Monsieur WAGNER Jean, en tant que commissaire aux comptes, ont été prolongés pour une durée de 6 ans jusqu'à à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2020.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015139062/13.

(150151349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Mountcobb S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 67.500.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 195.801.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 22.07.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2015139109/12.

(150150838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

MPL Maisons Préfabriquées Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 130.498.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 01.07.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2015139111/11.

(150150853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

MPL Maisons Préfabriquées Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 130.498.

L'an deux mil quinze, le premier juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Willi OLLINGER, industriel, demeurant à D-66663 Merzig, Westring 52.

Lequel comparant a établi au moyen de l'acte de constitution, qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée MPL Maisons Préfabriquées Luxembourg s.à r.l. avec siège à Remich, 3, route de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 130498,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 06 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2039 du 20 septembre 2007 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Puis, le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-5520 Sandweiler, 2, rue Hiel, de sorte que la première phrase de l'article 3 des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui s'est identifié au moyen de sa carte d'identité, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. OLLINGER, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20902. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015139112/31.

(150150854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 179.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015139103/10.

(150150570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 24 avril 2015 à 12h00 au siège social

«L'assemblée prend acte de la démission le 30 avril 2015 de Monsieur Jean-Pierre Hanin, en tant que gérant de la société.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau Gérant, Monsieur Melchior de Vogué, domicilié à 1180 Bruxelles (Belgique), Avenue des Aubépines 37, à partir du 1^{er} mai 2015 pour une durée indéterminée.

Le mandat de Réviseur de la société anonyme Ernst & Young (enregistrée sous numéro de registre de commerce B-47.771), représentée par Monsieur Werner Weynand, ayant son siège social à 5365 Munsbach (Luxembourg) vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 avril 2015.

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2015139078/19.

(150150628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Oasis Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 199.123.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxemburg,

THERE APPEARED:

Macquarie (UK) Group Services Limited, a company limited by shares incorporated under the Laws of United Kingdom, having its registered office at Ropemaker place, 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD, London (United Kingdom) and registered with the UK trade register under number 06287793.

Here duly represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "Oasis Holdings 1 S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, sub-

scription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

Art. 6. Shares. The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

Art. 7. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 8. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

Art. 9. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. Management

Art. 11. General.

11.1. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least three (3) members (each, a "Manager") possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

11.2. The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.4. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

11.6. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

Art. 12. Procedures of Meeting.

12.1. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2. The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, email or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, email, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.4. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

12.5. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

12.6. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.

13.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

Art. 14. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 15. Delegation.

15.1. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 16. Binding signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

Art. 17. Liability of the Managers.

17.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)

Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 19. Holding of General Meetings.

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Art. 20. Quorum and majorities.

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.4, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.4, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

Art. 21. Financial year.

21.1. The Company's financial year starts on 1st April and ends on 31 March of the following year.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits.

22.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

22.2. Available Profit

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts

drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

22.3. Dividends

22.3.1. Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

22.3.2. Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

22.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

22.3.4. Distribution in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2016.

Subscription - Payment

Thereupon, Macquarie (UK) Group Services Limited, pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Rosa VILLALOBOS, employee, born on 5 July 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

- Mr. Hilko SCHOMERUS, employee, born on 5 March 1966, in Köln (Germany), having his professional address at Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Frankfurt (Germany);

- Mr. Cord VON LEWINSKI, employee, born on 12 April 1976 in Giessen (Germany), with professional address at Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Frankfurt (Germany);

- Mr. Charles ROEMERS, lawyer, born on 15 March 1965, in Moresnet (Belgium), having his professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Francois TRAPP, lawyer, born on 15 July 1975, in Thionville (France), having his professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

2. The registered office of the Company is established at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 1,500.- euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

French translation

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Macquarie (UK) Group Services Limited, une société limitée par action de droit anglais, ayant son siège social au Ropemaker place, 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD, Londres et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre sous le numéro 06287793.

Ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Oasis Holdings 1 S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Art. 6. Parts Sociales. Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Art. 8. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

Art. 9. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapitre III. Gérance

Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

11.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par email, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par email ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et/ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par email, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par email, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

12.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

12.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

12.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 15. Délégation.

15.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 17. Responsabilité des Gérants.

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapitre IV. Assemblée général des associés

Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 20. Quorum et majorités.

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapitre V. Exercice social

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

22.2. Bénéfice Disponible

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

22.3. Dividendes

22.3.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

22.3.4. Distribution en nature

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2016.

Souscription - Libération

Ensuite, Macquarie (UK) Group Services Limited, prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Rosa VILLALOBOS, employée, née le 5 juillet 1972 à Barcelone (Espagne), résidant professionnellement à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Hilko SCHOMERUS, employé, né le 5 mars 1966 à Cologne (Allemagne), résidant professionnellement à Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Francfort (Allemagne);

- M. Cord VON LEWINSKI, employé, né le 12 avril 1976 à Giessen (Allemagne), résidant professionnellement à Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Francfort (Allemagne);

- M. Charles ROEMERS, employé, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), résidant professionnellement au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); and

- M. Jean-Francois TRAPP, employé, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), résidant professionnellement au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 1.500,- euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: EAC/2015/18103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015135976/544.

(150146864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Auxiliant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 199.343.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July,

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Fourteen Rosemary S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.912 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Auxiliant S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.5. The Company may also enter into merchant services agreements and other related electronic payment processing agreements with third parties, in its own name and/or as an agent on the affiliated or non-affiliated entities behalf.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) In case of urgency only, circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

17.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

17.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

17.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

17.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, being the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

Heather Williams, manager, born in California, United States of America, on July 23, 1970, residing professionally in PR-00901 Puerto Rico, 6th Floor, Palmeras, San Juan,

- Valerie Warland, manager, born in Namur, Belgium, on May 9, 1972, residing at 11, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fourteen Rosemary S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 181.912 (l'Associé Unique);

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Auxiliant S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de son activité, la Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

3.5. La Société peut également conclure des contrats de services marchands et d'autres contrats connexes de traitement de paiement électronique avec des tiers, en son propre nom et / ou comme agent pour le compte d'entités affiliées ou non - affiliés.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Un transfert de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de Gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Les pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par décision du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication initié à partir de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) En cas d'urgence seulement, les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par tout gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués en conformité avec les dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

Art. 9. Gérant Unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est de un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) associés. Un auditeur indépendant (réviseur d'entreprises agréé) est nommé à chaque fois que l'exonération prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, tel que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

Souscriptions et libérations

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500).

Le montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Heather Williams, gérant, née en Californie, Etats-Unis, le 23 juillet 1970, ayant sa résidence professionnelle à PR-00901 Puerto Rico, 6th Floor, Palmeras, San Juan; et

- Valérie Warland, gérant, né à Namur, en Belgique, le 9 mai 1972, ayant sa résidence au 11, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation GAC/2015/6637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015139369/486.

(150151966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

AI Lake & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 192.302.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Lake & Cy S.C.A." (the "Company") a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.302, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 26 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 18 December 2014, number 3930, page 188623.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of shares referred to as the hurdle shares (the "Hurdle Shares").

2. To increase the Company's share capital by an amount of six million one hundred nineteen thousand Euro (EUR 6,119,000.00), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) up to six million one hundred fifty thousand Euro (EUR 6,150,000.00) by the issue of six million one hundred nineteen thousand (6,119,000) shares, divided into (i) five million four hundred nineteen thousand (5,419,000) Ordinary Shares and (ii) seven hundred thousand (700,000) Hurdle Shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.00) (the "New Shares") having the rights and obligations as set out in the articles of incorporation being amended below, to be paid up by a contribution in cash amounting to six million one hundred nineteen thousand Euro (EUR 6,119,000.00) and to be allocated to the share capital of the Company.

3. To amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the

board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create a new class of shares referred to as the hurdle shares (the “Hurdle Shares”).

Second resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of six million one hundred nineteen thousand Euro (EUR 6,119,000.00), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) up to six million one hundred fifty thousand Euro (EUR 6,150,000.00) by the issue of six million one hundred nineteen thousand (6,119,000) shares, divided into (i) five million four hundred nineteen thousand (5,419,000) Ordinary Shares and (ii) seven hundred thousand (700,000) Hurdle Shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.00) (the “New Shares”) having the rights and obligations as set out in the articles of incorporation being amended below, paid up by a contribution in cash amounting to six million one hundred nineteen thousand Euro (EUR 6,119,000.00) and entirely allocated to the share capital of the Company.

Subscription/Payment

The New Shares are entirely subscribed by “AI Lake (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.566, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 9 July 2015, for an amount of six million one hundred nineteen thousand Euro (EUR 6,119,000.00), paid up by a contribution in cash for a global amount of six million one hundred nineteen thousand Euro (EUR 6,119,000.00) and entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall now be read as follows:

“ 5. Share capital.

5.1. The Company has a share capital of six million one hundred fifty thousand Euro (EUR 6,150,000.00), represented by six million one hundred fifty thousand (6,150,000) shares, divided into five million four hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (5,449,999) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), seven hundred thousand (700,000) hurdle shares (the “Hurdle Shares”) and one (1) management share (the “Management Share”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the “Shares”). The Management Share shall be held by AI Lake S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).”

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately five thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AI Lake & CY S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.302, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 2014 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 18 décembre 2014, numéro 3930, page 188623.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. De créer une nouvelle classe d'actions étant entendue comme les actions de rendement (les «Actions de Rendement»).

2. D'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cent dix-neuf mille euros (EUR 6.119.000,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) jusqu'à six millions cent cinquante mille euros (EUR 6.150.000,00) par l'émission de six millions cent dix-neuf mille (6.119.000) actions, divisées en (i) cinq millions quatre cent dix-neuf mille (5.419.000) Actions Ordinaires et (ii) sept cent mille (700.000) Actions de Rendement, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) (les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que ceux repris dans les statuts, devant être payées par un apport en numéraire d'un montant de six millions cent dix-neuf mille euros (EUR 6.119.000,00) et ensuite entièrement alloué au capital social de la Société.

3. De modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer une nouvelle classe d'actions étant entendue comme les actions de rendement (les «Actions de Rendement»).

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cent dix-neuf mille euros (EUR 6.119.000,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) jusqu'à six millions cent cinquante mille euros (EUR 6.150.000,00) par l'émission de six millions cent dix-neuf mille (6.119.000) actions, divisées en (i) cinq millions quatre cent dix-neuf mille (5.419.000) Actions Ordinaires et (ii) sept cent mille (700.000) Actions de Rendement, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) (les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que ceux repris dans les statuts, payées par un apport en numéraire d'un montant de six millions cent dix-neuf mille euros (EUR 6.119.000,00) et entièrement alloué au capital social de la Société.

Souscription/Paiement

Les Nouvelles Actions sont entièrement souscrites par «AI Lake (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.566, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 juillet 2015, pour un montant de six millions cent dix-neuf mille euros (EUR 6.119.000,00), payées par un apport en numéraire d'un montant total de six millions cent dix-neuf mille euros (EUR 6.119.000,00) et entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra dès lors être lu comme suit:

« 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est de six millions cent cinquante mille euros (EUR 6.150.000,00), représenté par six millions cent cinquante mille (6.150.000) actions, divisées en cinq millions quatre cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.449.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), sept cent mille (700.000) actions de rendement (les «Actions de Rendement») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par AI Lake S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à cinq mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16632. Reçu soixante-quinze Euros 75.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015139382/162.

(150151768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

C Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.053.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135516/9.

(150147676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Gez Immobilière, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 173.782.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135741/9.

(150147724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Green Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 50.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135747/9.

(150147738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Holding Financière Céleste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 85.285.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 3 août 2015, les résolutions suivantes:

- L'adresse professionnelle Mr Artur Dela, administrateur et administrateur délégué, est établie à L-5753 Frisange, 43 Parc Lésigny

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135765/12.

(150146651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and fifteen,
on the third day of the month of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

Mr. Christophe JASICA, employee, with professional address at 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed on 15 July 2015, its publication in the Mémorial still pending,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the delegates of the Board of Directors of the Company, on 31 July 2015,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at NINETY THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY-THREE point TEN EURO (90,963.10 EUR) divided into three million six hundred thirty-eight thousand five hundred and twenty-four (3,638,524) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed today at ONE HUNDRED SIXTY THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTEEN EURO (160,913.00 EUR) to be divided into six million four hundred and thirty-six thousand five hundred and twenty (6,436,520) shares each with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0,025 EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meetings of 16 December 2014 together with its delegates by resolutions taken on 31 July 2015 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of fifteen point four hundred and seventy-five EURO (15.475 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of NINETY THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT point FIVE HUNDRED and SEVENTY-FIVE EURO (90,978.575 EUR) by the creation and issue of six hundred and nineteen (619) new shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total six hundred and nineteen (619) new shares by the

subscribers as detailed in the attached subscription list following the resolutions of the delegates of the Board of Directors dated 31 July 2015.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the subscribers, as referred to in said attached subscription forms and fully paid up, with a payment of a share premium of an amount of TWO HUNDRED AND SIXTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND NINETY-FIVE point SEVEN HUNDRED AND THIRTY-FIVE EURO (266,795.735 EUR) by contributions in cash made to the Company, so that the aggregate amount of TWO HUNDRED AND SIXTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND ELEVEN point TWENTY-ONE EURO (266,811.21 EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (First paragraph). “The corporate subscribed share capital is set at NINETY THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT point FIVE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (90,978.575 EUR) divided into three million six hundred thirty-nine thousand one hundred and forty-three (3,639,143) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each.”

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, second paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (Second paragraph). “The company's authorized share capital is fixed at ONE HUNDRED SIXTY THOUSAND EIGHT HUNDRED AND NINETY-SEVEN point FIVE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (160,897.525) divided into six million four hundred thirty-five thousand nine hundred and one (6,435,901) shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0,025 EUR) each.”

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at three thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le trois août.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 juillet 2015, sa publication au Mémorial étant en cours,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par les délégués du Conseil d'Administration de la Société en date 31 juillet 2015, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TROIS virgule DIX EUROS (90'963,10 EUR) divisé en trois millions six cent trente-huit mille cinq cent vingt-quatre (3'638'524) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR), toutes entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé aujourd'hui à CENT SOIXANTE MILLE NEUF CENT TREIZE EUROS (160'913,00 EUR) qui sera divisé en six million quatre cent trente-six mille cinq cent vingt (6'436'520) actions ayant chacune une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 16 décembre 2014, ainsi que ses délégués par leurs résolutions datées du 31 juillet 2015 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de QUINZE virgule QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (15,475 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT virgule CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (90'978,575 EUR) par la création et l'émission de six cent dix-neuf (619) nouvelles actions, d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des six cent dix-neuf (619) actions par les souscripteurs tel qu'il est spécifié dans la liste de souscription suivant les résolutions des délégués du Conseil d'Administration datées du 31 juillet 2015.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans lesdits procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et libérées intégralement, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE virgule SEPT CENT TRENTE-CINQ EUROS (266'795,735 EUR), par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE HUIT CENT ONZE virgule VINGTUN EUROS (266'811,21 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit émis est fixé à QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT virgule CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (90'978,575 EUR) divisé en trois millions six cent trente-neuf mille cent quarante-trois (3'639'143) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le deuxième alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Deuxième alinéa). «Le capital autorisé de la société est fixé à CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT virgule CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (160'897,525 EUR) divisé en six millions quatre cent trente-cinq mille neuf cent une (6'435'901) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 août 2015. Relation: EAC/2015/18370. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015138526/150.

(150149749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.